

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 673

présenté par

M. Dharréville, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Les vaccins contre la covid-19 sont gratuits.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inscrire dans le marbre la gratuité des vaccins contre la covid-19.

Jusqu'alors gratuits les tests de dépistage virologique devraient désormais devenir payants. Avec cet amendement, nous souhaitons empêcher que par un énième revirement de gestion, le Gouvernement envisage de mettre en place des vaccinations payantes.

Enfin, la communication officielle autour de la campagne de vaccinations (spots publicitaires, affichages...) ne fait pas clairement apparaître le principe de la gratuité des vaccins, ce qui peut entraîner chez une partie de nos concitoyens un renoncement à la vaccination.